



BREVET TECHNICIEN SUPÉRIEUR

COMPTABILITÉ GESTION

Comptable dans une PME, collaborateur comptable en entreprise ou en cabinet...

Certification du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

Date de publication 24/06/2024

Date d'échéance 31/08/2029

Session 2024 / 2026

**En alternance,
12 mois en entreprise**

Les deux années de formation préparent les apprentis à l'acquisition des connaissances et des compétences requises pour organiser et réaliser les différentes obligations comptables, fiscales, financières et sociales d'une entreprise.

LES PRINCIPALES MISSIONS (LISTE NON EXHAUSTIVE)

- Procéder à l'enregistrement comptable et contrôle des opérations commerciales et financières
- Réaliser des travaux fiscaux (déclaration de TVA, détermination et déclaration du résultat fiscal (BIC ou IS))
- Réaliser des travaux administratifs et comptables liés à la gestion du personnel
- Contribuer au diagnostic financier, aux prévisions et à la prise de décision
- Participer à la fiabilisation du Système d'information comptable (SIC)

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

L'admission est prononcée après examen du dossier Parcoursup du candidat (CV et lettre de motivation), entretien, positionnement et signature d'un contrat d'apprentissage.

Hors Parcoursup : prise de contact et entretien.

Délais d'admission : environ 2 mois entre l'acte de candidature et l'entrée en formation.

✈ Si à la rentrée de septembre vous n'avez pas encore d'employeur, vous disposez d'un délai de 3 mois pour signer un contrat d'apprentissage.

✈ "La date de début de formation pratique chez l'employeur ne peut être postérieure de plus de trois mois au début de l'exécution du contrat" (Article L622-12 du code du travail)

PRÉ-REQUIS

- Ne pas avoir peur des responsabilités
- Avoir une véritable passion pour l'analyse et les chiffres.



PERSPECTIVES POST-FORMATION

- Vous avez quelques années d'expérience, le titulaire de BTS Comptabilité et Gestion peut évoluer vers des postes à responsabilité et d'encadrement : chef comptable contrôleur de gestion, directeur administratif et financier, expert comptable en entreprise...
- Poursuite des études en DCG (les diplômés du BTS CG sont dispensés des épreuves UE 1, 5, 8, 9, 12 et 13 du DCG, il ne reste donc plus que 7 épreuves sur 13 à passer), licence de gestion, licences professionnelles, ou intégrer une école de commerce.



- Avoir entre 16 et 29 ans révolus.
- Être titulaire du Baccalauréat général, professionnel ou technique.

*Sans restriction d'âge dans le cas où le candidat est officiellement reconnu travailleur handicapé ou sportif de haut niveau, ou s'il envisage de créer ou de reprendre une entreprise supposant l'obtention du diplôme.

Fiche actualisée le 09/10/2024





ORGANISATION DE LA FORMATION

- **Rythme d'alternance** : 2 jours en cours, 3 jours en entreprise
- **Durée de la formation** : 1350 heures / 24 mois (début septembre à fin juin).
- **Nombre d'apprentis** : 16 par session.
- **Moyens pédagogiques** : accès WIFI, livres numériques et installation du PGI EBP sur le PC personnel de l'apprenti.
- **Livres & Carte génération HDF** : aide forfaitaire de 200€ pour couvrir tout ou partie des frais d'acquisition.
- **Modalités d'évaluation** : après deux années de formation en contrôles continus, les apprentis passent les épreuves du BTS en ponctuel mais aussi en **CCF** puisque l'**UFA Saint Jean & la Croix est habilitée pour ce type d'examen, par le rectorat d'Amiens.**
- **Validation** : le diplôme est obtenu par l'obtention d'une moyenne supérieure à 10/20 pour l'ensemble des épreuves. Le candidat ayant validé des blocs de compétences peut être dispensé des épreuves correspondantes. Le candidat au diplôme pourra, selon ses résultats, valider tout ou partie de la certification visée.

Pour plus d'informations consultez la fiche RNCP 39159

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/39159/>



COÛT DE LA FORMATION

Article L6211-1 : "La formation est gratuite pour l'apprenti et pour son responsable légal".

Prix de vente : 7 299€ selon le décret n°2024-695 du 15 juillet 2024 "fixant les niveaux de prise en charge des contrats d'apprentissage".

Le tarif de la formation est aligné sur le montant de la prise en charge de l'opérateur de compétences concerné. Il peut varier selon la convention collective dont dépend l'employeur de l'apprenti et selon les besoins particuliers de celui-ci (complément de prise en charge pour les apprentis en situation de handicap).

Zéro reste à charge pour l'entreprise de secteur privé.

Les employeurs du secteur public répondent à l'article L.6227-6 du code du travail : "Les personnes morales mentionnées à l'article L.6227-1 prennent en charge les coûts de la formation de leurs apprentis dans les centres de formations qui les accueillent(...)", à l'exception du secteur public territorial qui bénéficie du décret n°2020-786 du 26 juin 2020 relatif aux modalités de mise en œuvre de la contribution du Centre National de la fonction publique territoriale au financement des frais de formations des apprentis employés par les collectivités territoriales et les établissements publics en relevant.



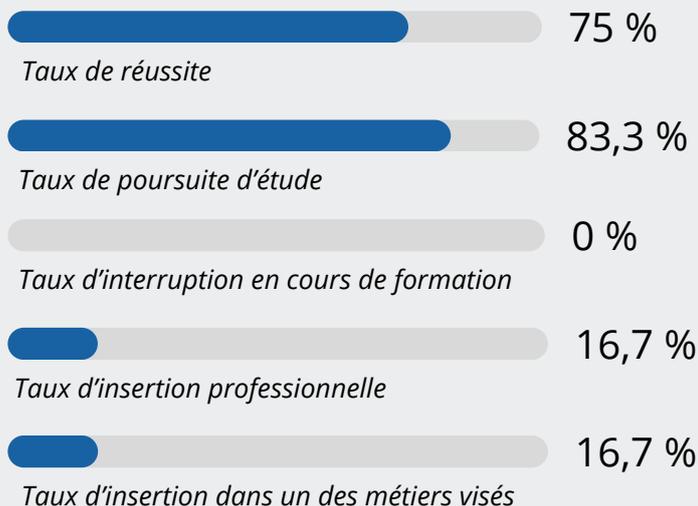
VALEUR AJOUTÉE

L'équipe de formation est composée de **formateurs** et de professionnels. Ensemble, ils abordent à la fois l'aspect théorique et pratique que les apprentis côtoient déjà durant leur contrat. Ils bénéficient d'un accompagnement social (point écoute).

Les apprentis seront préparés à la **certification VOLTAIRE** (certification de référence en orthographe et expression) disposent de la **Suite Office 365**, du PGI EBP et travaillent sur la plateforme "Teams".

LES TAUX POUR

2024



ACCESSIBILITÉ HANDICAP

Les locaux sont accessibles aux personnes à mobilité réduite. Orientation et adaptation pédagogique possible pour les personnes présentant des troubles Dys (tutorées par un référent handicap).

Service handicap du CFA Jean Bosco :
handicap@cfajeambosco.fr

Service mobilité du CFA Jean Bosco :
mobilite@cfajeambosco.fr

Référente handicap de l'UFA Saint Jean et la Croix :
Marie-Véronique Daguét : mdaguét@ac-amiens.fr

+ d'informations sur le site internet



Sup'Saint Jean

www.st-jean02.org



03 74 23 52 53



18, rue Raymond Delmotte
02100 Saint-Quentin



ufa.stjean@gmail.com

